



AK-VL/ST-CCAS-DE-00016
PO 139

DELIBERATION N° 2021/16

DESIGNANT LES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, réuni le 23 février 2021,

VU, la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n°99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du Conseil Municipal n°91/160 du 9 octobre 1991 portant création d'un Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du Conseil d'Administration Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa n° 2020/17 du 21 juillet 2020 adoptant son règlement intérieur,

VU la délibération du Conseil d'Administration Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa n° 2021/05 du 23 février 2021 modifiant la délibération n° 2020/18 du 21 juillet 2020,

VU la note explicative de synthèse n° 202115/ du 12 mai 2021.

Après avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Les membres du Conseil d'Administration, ci-après désignés composent avec la Présidente du Conseil d'Administration, Présidente de droit, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa :

6 TITULAIRES

3 membres élus

3 membres désignés par le Maire

Chantal BOUYE	Michel BOULANGER
Alexandre MACHFUL	Jocelyne CHENEVIER LEMOIGNE
Stéphanie PAIMAN	Emmanuel HEAFALA

6 SUPPLEANTS

3 membres élus

3 membres désignés par le Maire

Muriel GERMAIN	Jeannette WALEWENE
Charlotte THAI AWE	Alberto DOS SANTOS
Davina FAUA	Elisabeth GAU

.../...

ARTICLE 2 /

Les membres du Conseil d'Administration, ci-après désignés composent avec la Présidente du Conseil d'Administration, Présidente de droit, la Commission d'Appel d'Offres du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa :

6 TITULAIRES**3 membres élus****3 membres désignés par le Maire**

Chantal BOUYE	Jeannette WALEWENE
Janine BAJON	Alberto DOS SANTOS
Muriel GERMAIN	Jocelyne CHENEVIER LEMOIGNE

6 SUPPLEANTS**3 membres élus****3 membres désignés par le Maire**

Alexandre MACHFUL	Françoise SEGURA
Stéphanie PAIMAN	Elisabeth GAU
Davina FAUA	Emmanuel HEAFALA

ARTICLE 3 /

Les membres du conseil d'administration, ci-après désignés composent avec la Présidente du conseil d'administration, Présidente de droit, la Commission de Réforme du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa :

**1 TITULAIRE
membre élu**

Chantal BOUYE

**1 SUPPLEANT
membre élu**

Alexandre MACHFUL

ARTICLE 4 /

La présente délibération abroge toutes les dispositions antérieures.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours contre le présent arrêté auprès du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie est de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 /

La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE,
POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, 12 MAI 2021

LA PRESIDENTE

pour la Présidente et par del:

le Vice-Présidente


Chantal BOUYE



COPIES /
Subd. Adm. Sud 1
CCAS (dont TPS) 3
Affichage 1
Registre 1
Intéressés 15